



# SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE CORPS NUDS

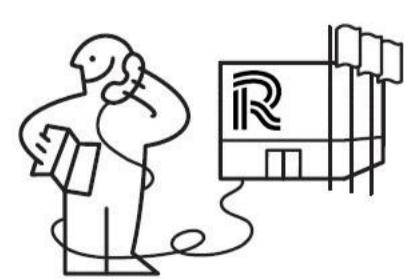
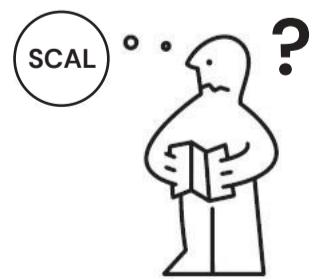
version décembre 2024, indice B,  
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

**les éclaireurs**

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière  
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

**Luminescence**

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES  
MÉTROPOLE**

**DV-Eclairage Public**  
02 23 62 24 01  
[dvep@rennesmetropole.fr](mailto:dvep@rennesmetropole.fr)

# QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

## RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

### Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

**Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage**

### Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

**Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.**

## DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détailées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

# ORGANISATION DES DOCUMENTS

## TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. **Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.**

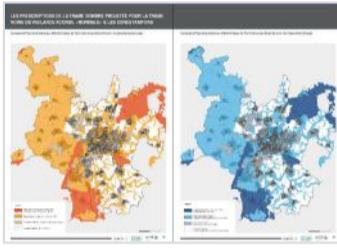


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

annexe cartographique des voiries, sites et espaces



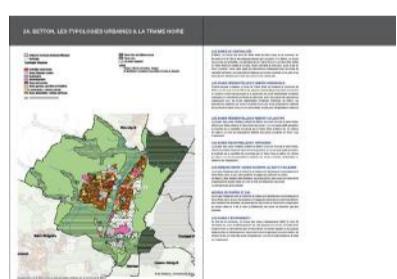
## TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



# QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

## LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

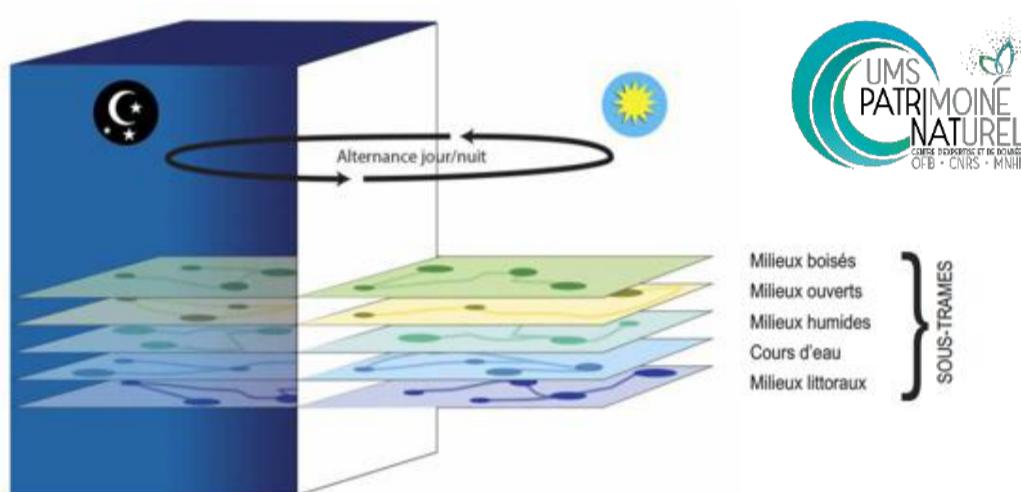
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

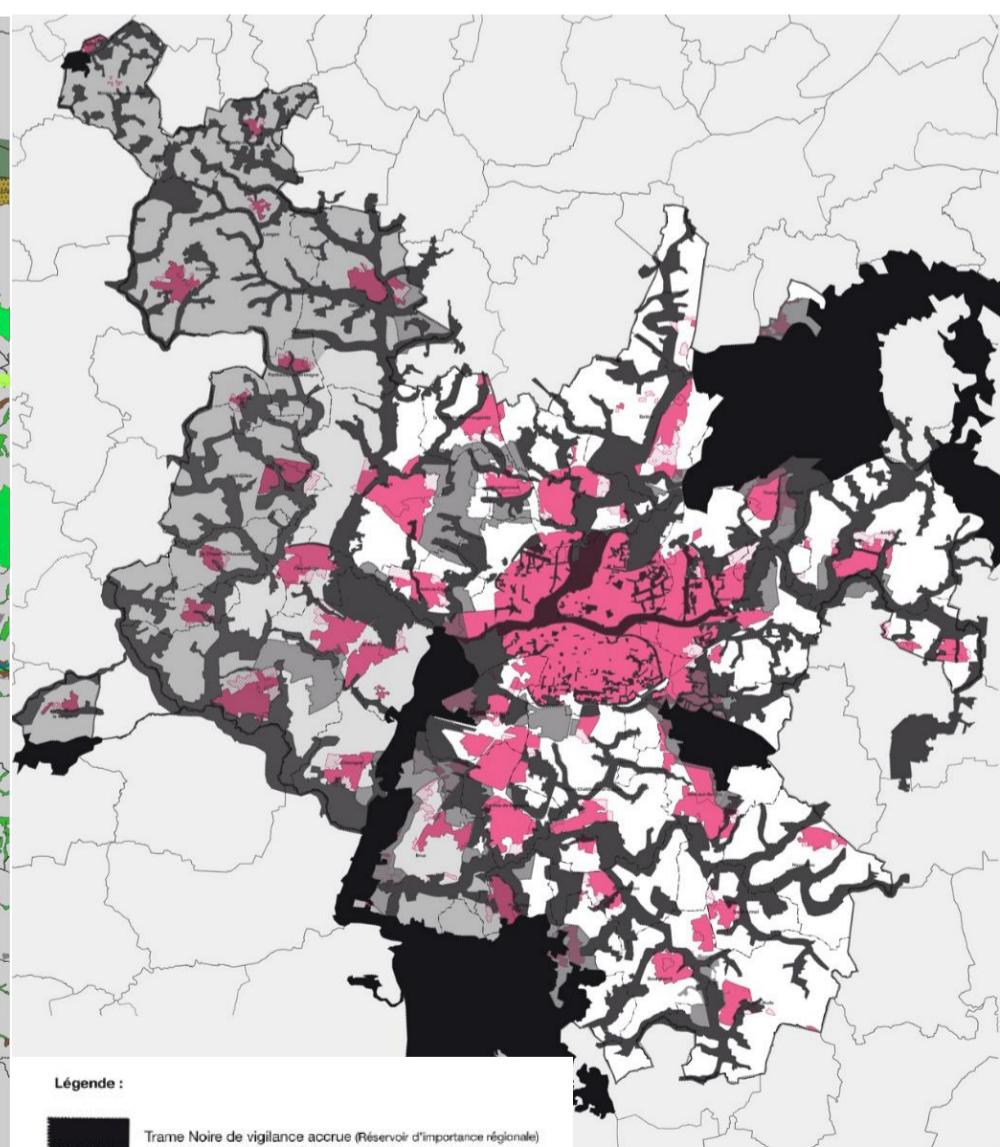
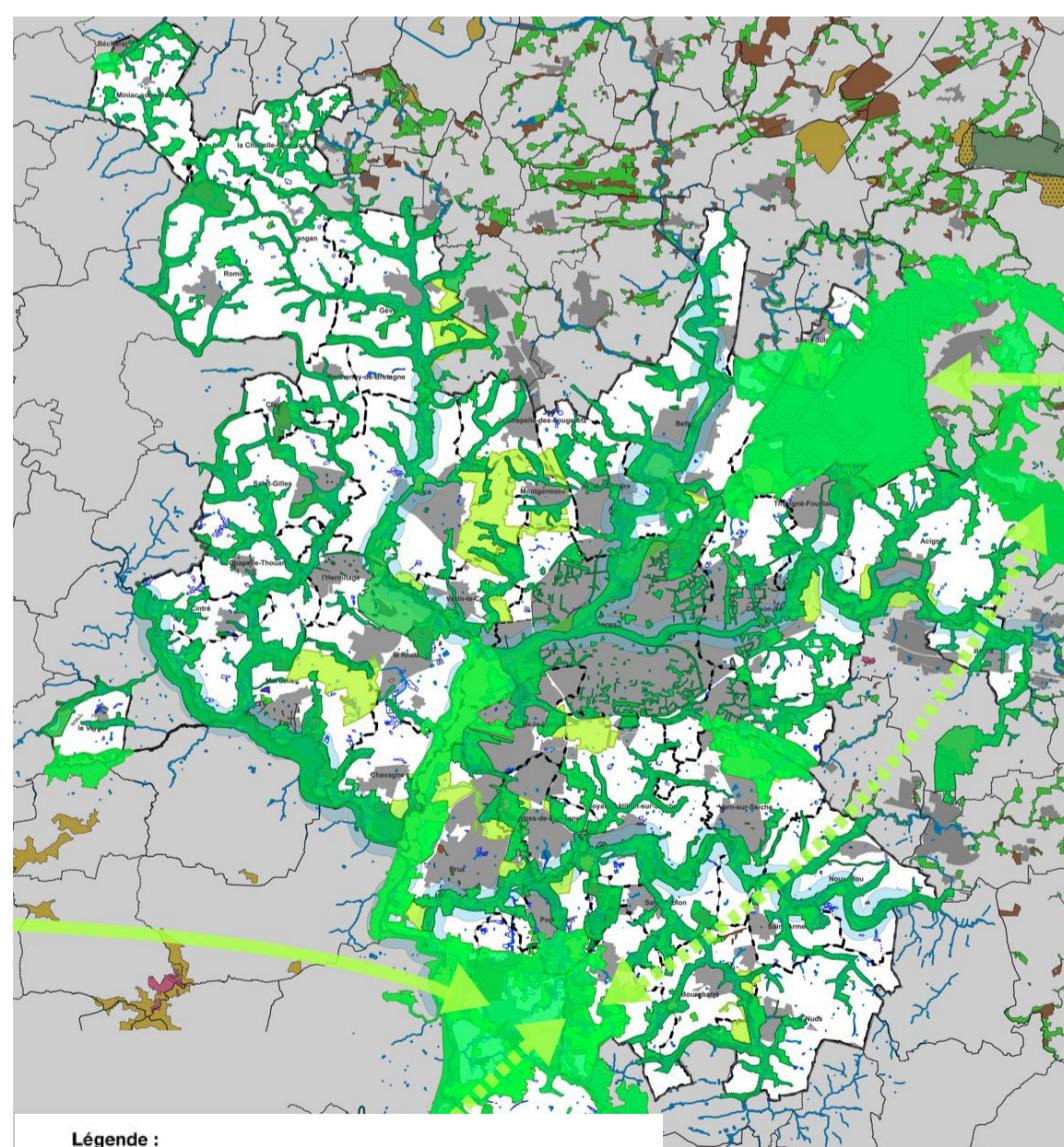


## Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

**La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.**

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



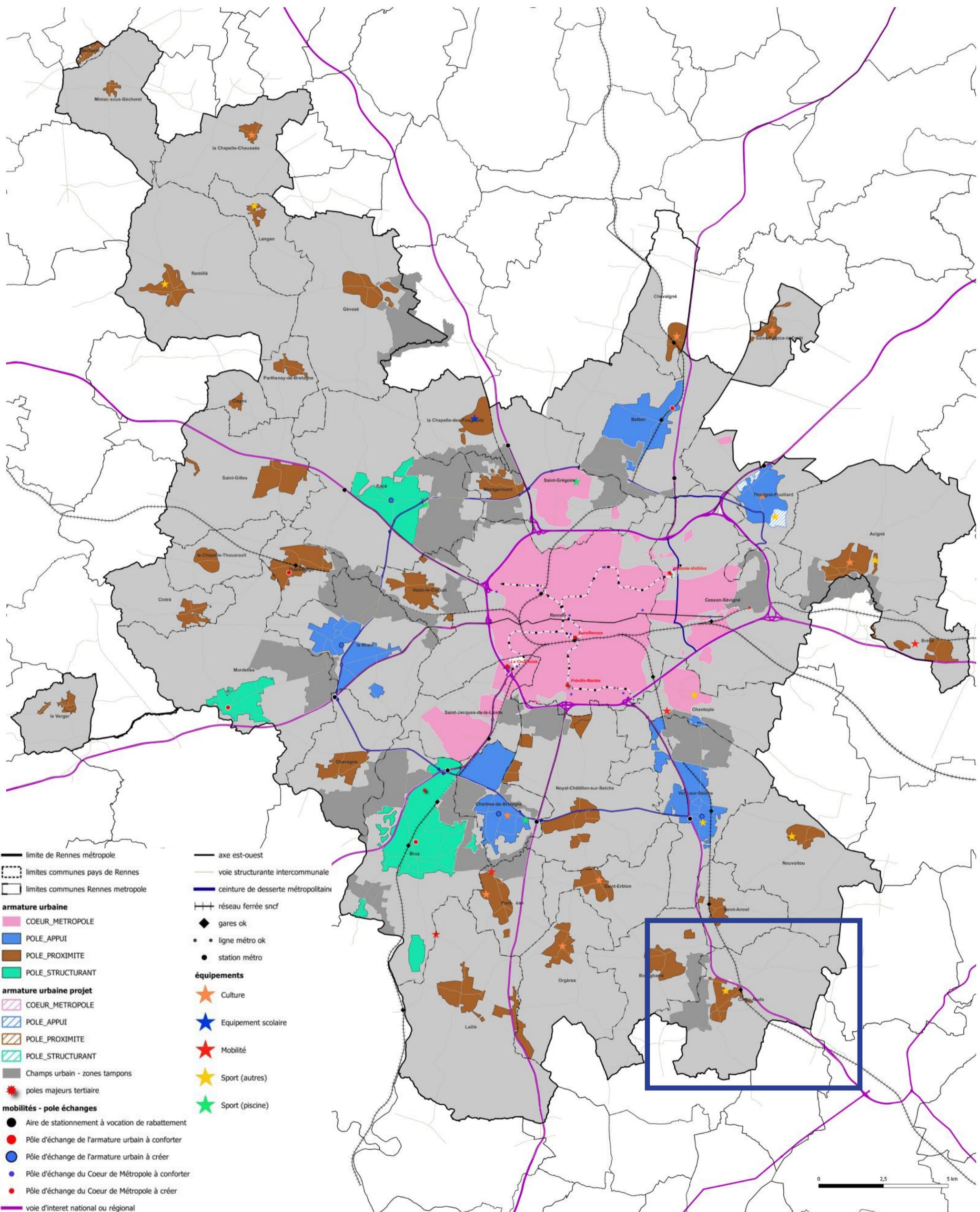
Les enjeux biodiversité présents sur le territoire

**Légende :**

- Trame Noire de vigilance accrue (Réservoir d'importance régionale)
- Trame Noire (continuité écologiques de la TVB métropolitaine)
- Les espaces «tampons» (zones agro-naturelles jouant le rôle de zone tampon ou en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale)
- Les zones «tampons» additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune national
- Les zones «tampons» complémentaires / des zones additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune national - qui sont «diffus»
- Les espaces urbanisés ou destinées à être urbanisés (hachures)

**La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire**

# CORPS NUDS - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



# CORPS NUDS - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



## PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Corps-Nuds se situe à 18 km au Sud de Rennes, appartenant ainsi à la deuxième couronne de la Métropole Rennaise. Corps-Nuds est une vaste commune, dont le territoire est composé majoritairement d'espaces naturels et agricoles (environ 75% du territoire communal). Le bourg de la commune est longé par la vallée de l'Ise et ses affluents, et se situe sur un promontoire, dans un terrain pentu, qui offre la vue sur les espaces agro-naturels.

La commune est rurale, avec de nombreux hameaux et bâtiments historiques. Le territoire est structuré autour d'un principe de "coulée verte", reliant les équipements de chaque quartier, du nord au sud. L'extension de la commune s'est principalement faite au nord du bourg, avec des opérations telles que la ZAC des Grands Sillons.

La commune de Corps-Nuds compte 3 543 habitants (recensement 2021).

## QUALITÉ DE VIE

La ville de Corps Nuds offre à ses habitants, un riche patrimoine paysager. De plus, les équipements, services et commerces de première nécessité sont présents dans le bourg de la commune.

## LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Corps-Nuds est un pôle de proximité, qui dispose de trois grands sites d'activités sur son territoire, positionnés stratégiquement proche de l'axe Rennes-Anvers, dont notamment la ZA des Grands Sillons et la ZA de l'Aumelle au sud-est.

Le centre bourg de la commune regroupe l'ensemble des équipements, services et commerces.

## LES TRANSPORTS

Corps-Nuds est traversée par la route départementale RD 173, du nord au sud. Au nord du bourg, passe l'axe routier qui relie Rennes à Angers. La commune bénéficie d'une desserte ferroviaire, avec une gare située au nord-est du centre bourg, et desservie par les TER. La commune est également desservie par le réseau de bus STAR. Le maillage piétons/cycles de la commune est en développement.

## PATRIMOINE

La commune de Corps-Nuds dispose d'un patrimoine bâti riche avec de nombreux moulins, manoirs, bâtiments agricoles... L'Église Saint Maximilien Kolbe et le château du Châtellier sont classés monuments historiques.

# 1. CORPS NUDS, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

Limites de communes de Rennes Métropole

Hydrologie

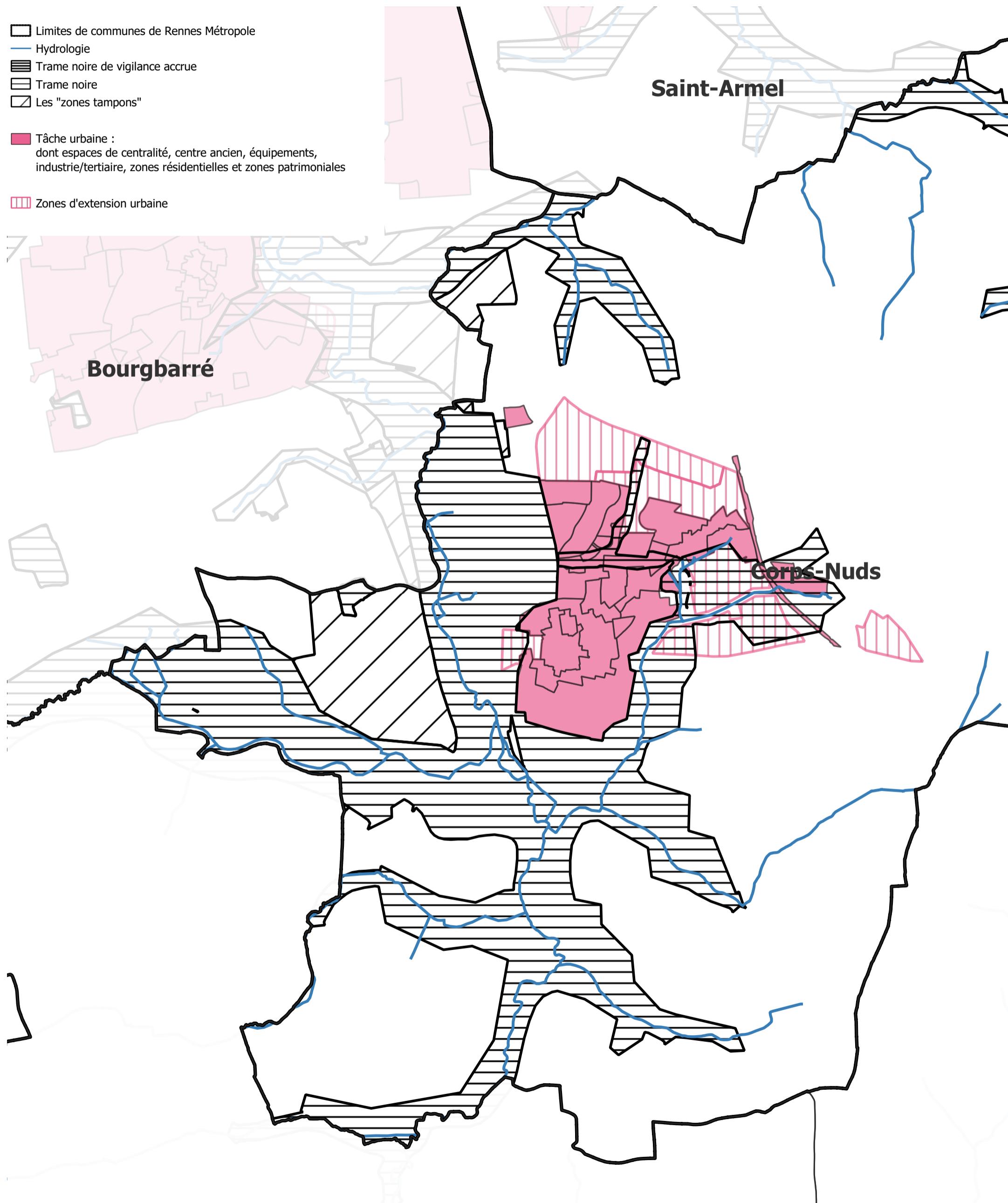
Trame noire de vigilance accrue

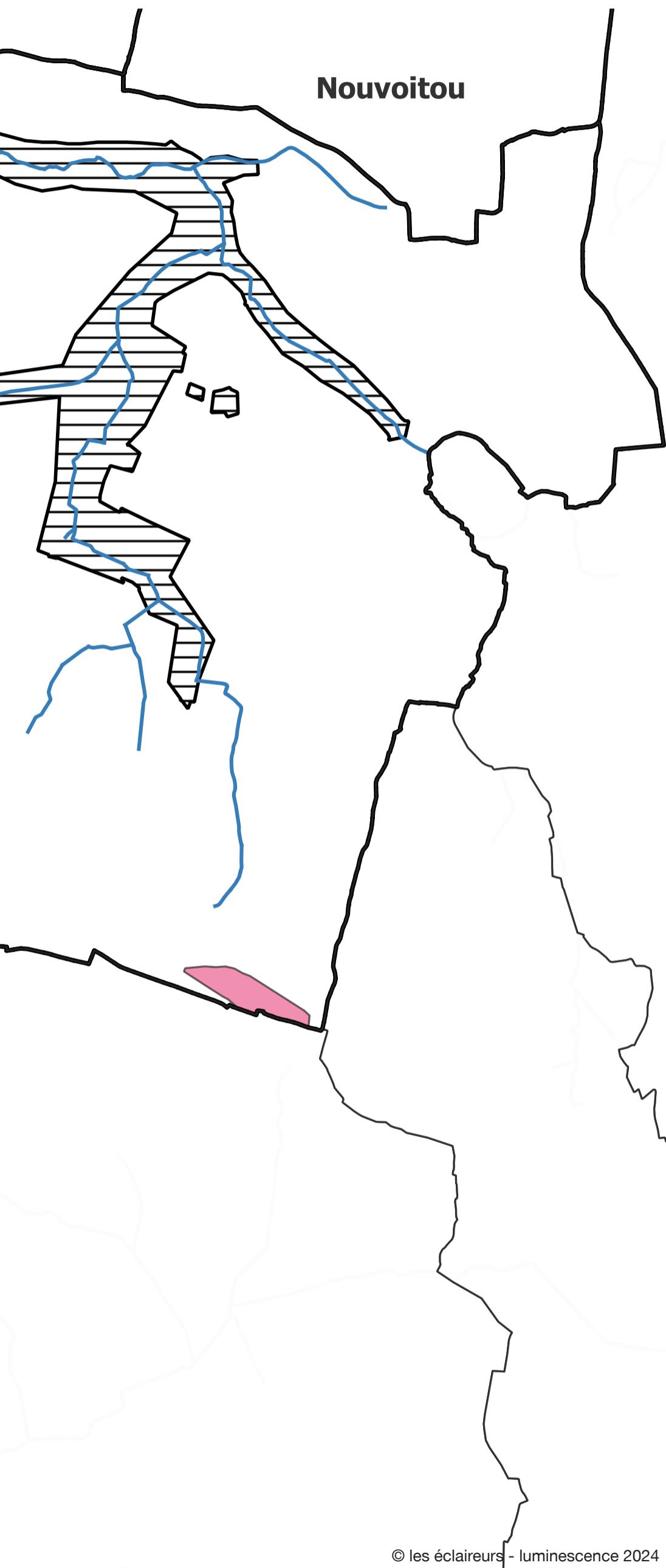
Trame noire

Les "zones tampons"

Tâche urbaine :  
dont espaces de centralité, centre ancien, équipements,  
industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales

Zones d'extension urbaine





## LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR CORPS NUDS ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Corps Nuds on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- une zone de centralité,
- des zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- plusieurs zones d'activités industrielles ou tertiaires, dont la ZA des Grands Sillons en cours d'extension au nord du bourg.
- des zones d'équipements (culturels ou sportifs et établissement scolaires)
- et des zones d'espaces verts et d'abord de rivières au sein même de la commune.

Pour chacune de ces typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zone Tampon" ou en zone de trame Noire. Pour ces zones, des prescriptions spécifiques s'appliquent.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine qui permettent d'encadrer le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc. - et selon le niveau de trame Noire dans lequel on trouve ces espaces).

## L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Corps Nuds, la tache urbaine est enserrée dans la trame Noire de l'Ise et ses bras, ainsi que les espaces naturels adjacents.

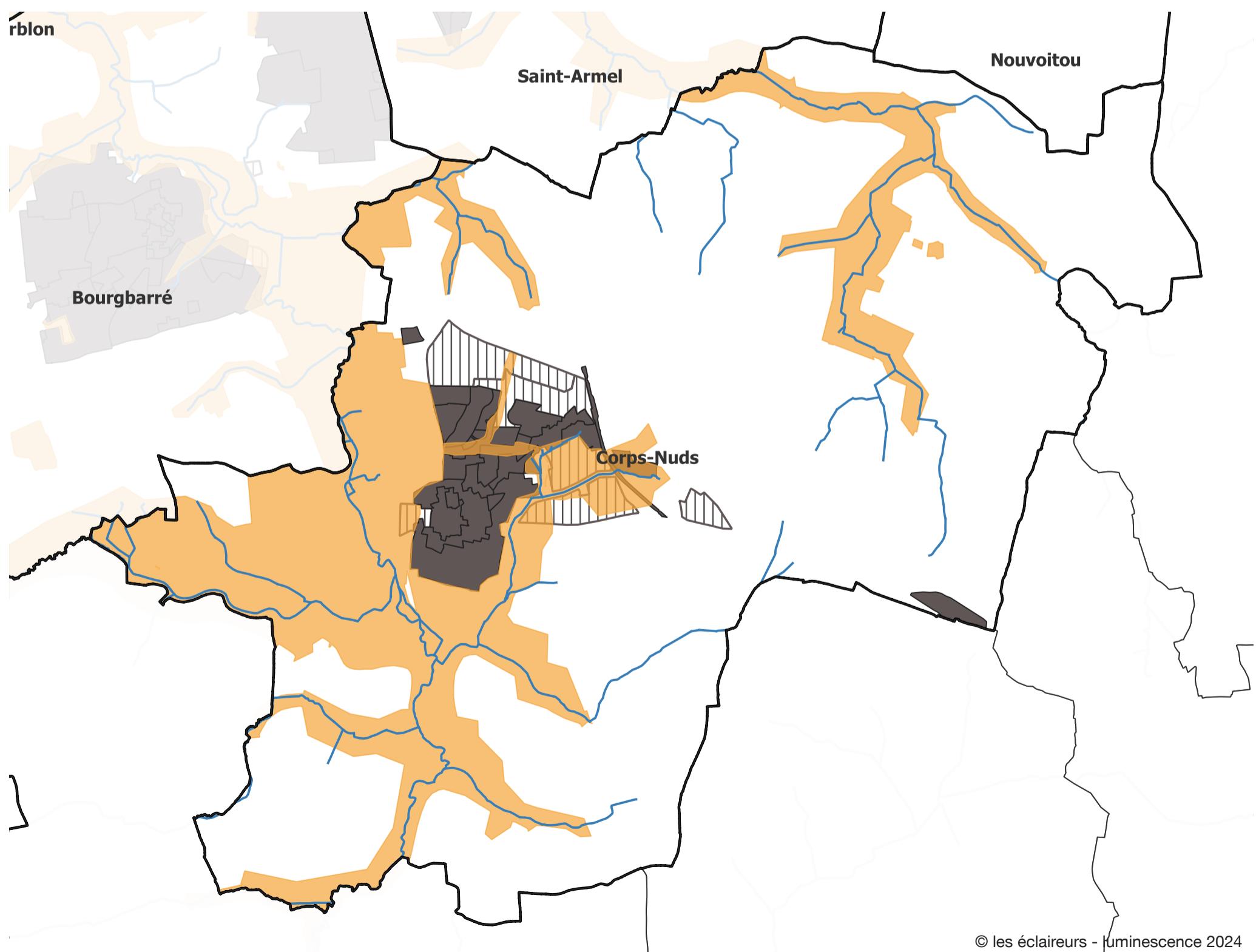
À ce titre, des zones de trame Noire jouxtent un certain nombre de typologies telles que la centralité, les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs et des zones d'équipements. La commune s'étend, vers le nord et à l'est, n'ayant d'autre choix que de développer des projets dans la trame Noire au abords des cours d'eau.

Les zones directement concernées par la trame Noire en tant que telle sont en réalité des zones d'espaces verts et d'abords de rivière. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient à ces typologies d'espace (mais pas aux autres).

On note la présence d'une zone tampon à l'ouest de la commune, entre deux bras de l'Ise. Elle ne correspond à aucune zone agglomérée et donc ne demande aucun éclairage. Aussi, elle ne donne pas lieu à prescription.

# 1. CORPS NUDS: TEMPÉRATURES DE COULEUR

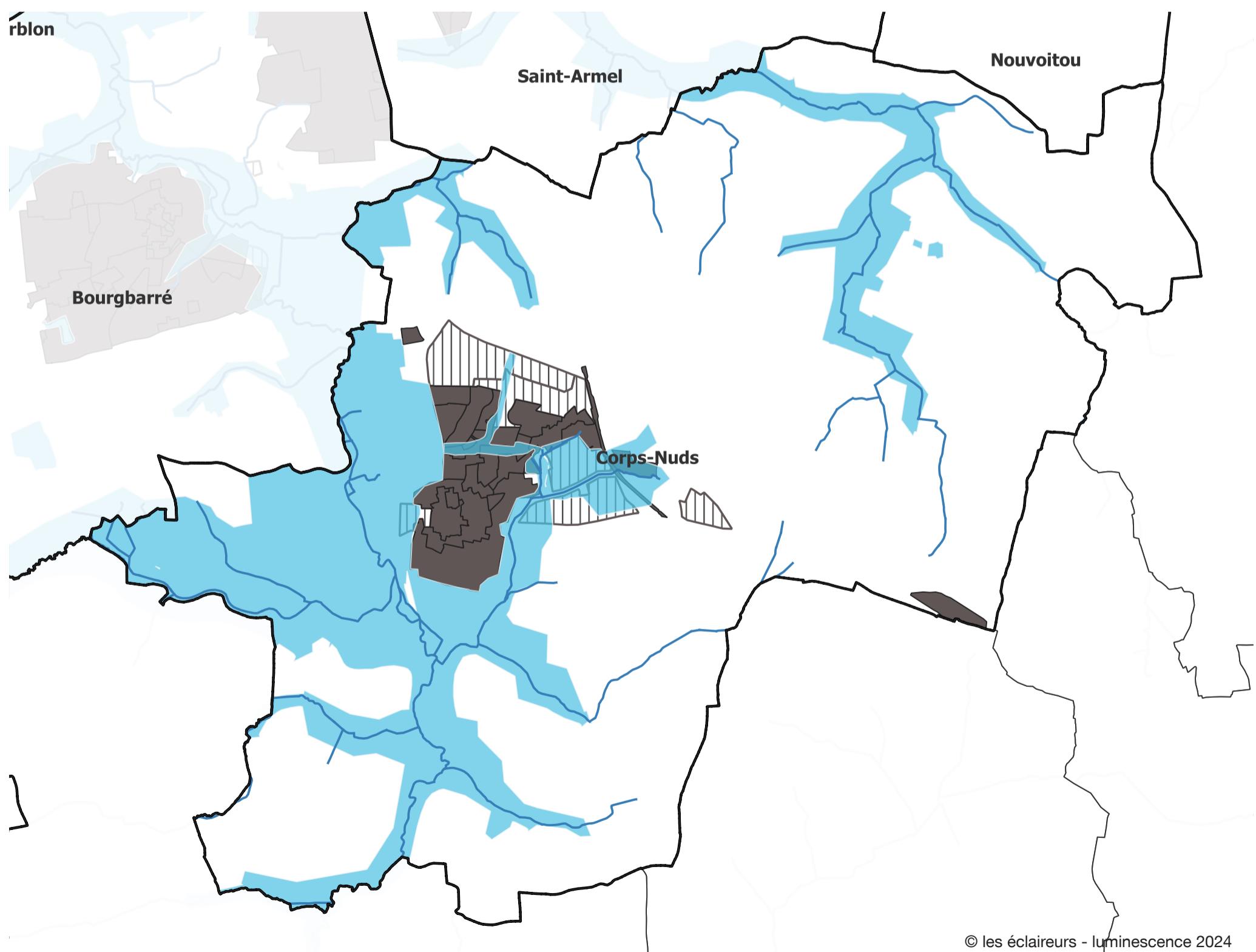
- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :  
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement
- Trame noire et zones "tampons"  
si éclairage = 2200K
- Les zones courantes :  
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,  
zones résidentielles et zones patrimoniales)  
éclairage = 2700K
- Les zones d'extension urbaine :  
éclairage = 2700K



© les éclaireurs - Luminescence 2024

# 1. CORPS NUDS : NIVEAUX LUMINEUX

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :  
L : 0,5 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :  
si éclairage :  
L : 0,5 à 0,75 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 10 lux
- Les zones courantes :  
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)  
L : 0,5 à 1 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie
- Les zones d'extension urbaine :  
L : 0,5 à 1 cd/m<sup>2</sup> - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie



© les éclaireurs - luminescence 2024

## 2A. CORPS NUDS, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE

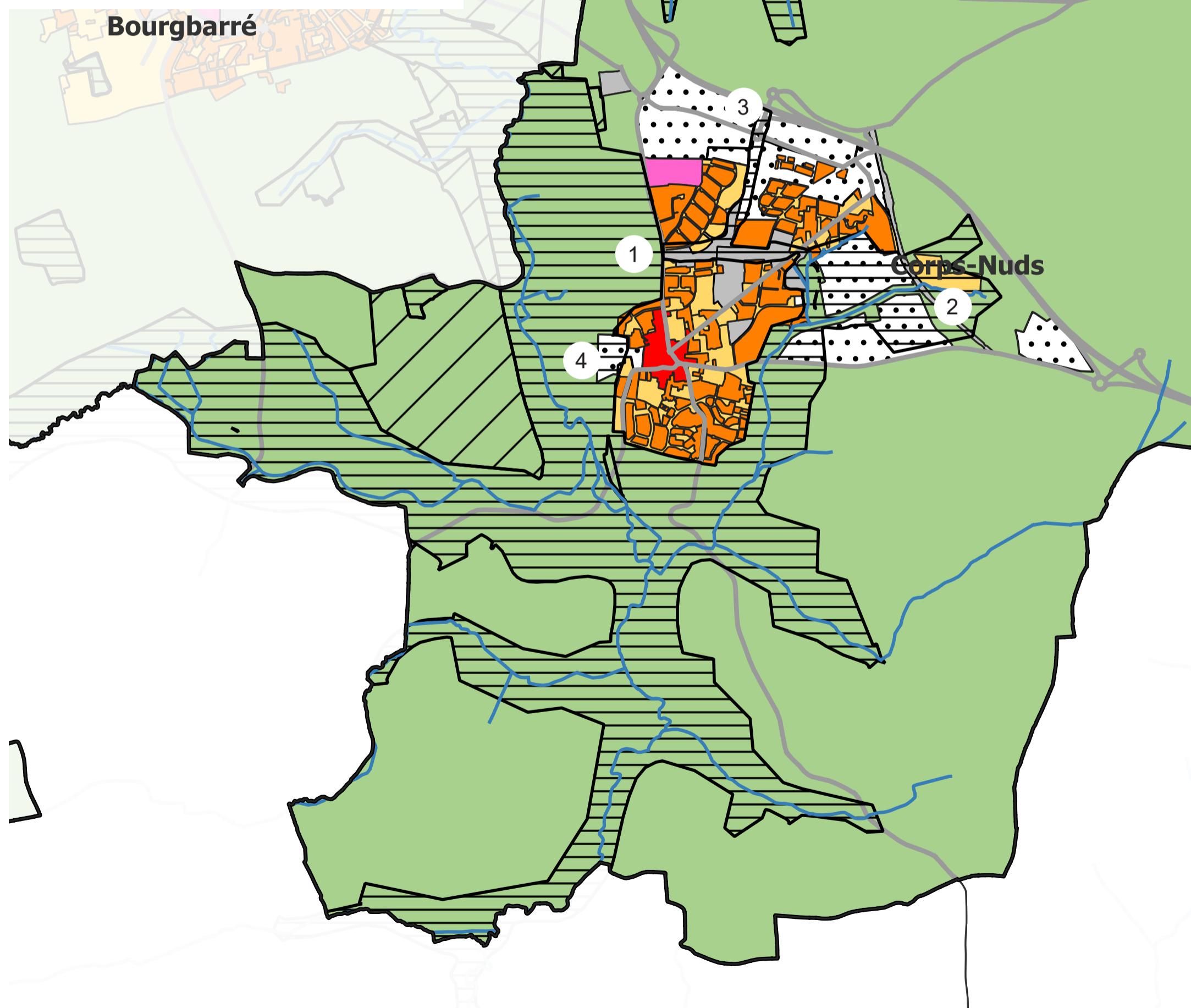
Limites de communes de Rennes Métropole  
Hydrologie

### Typologies d'espaces

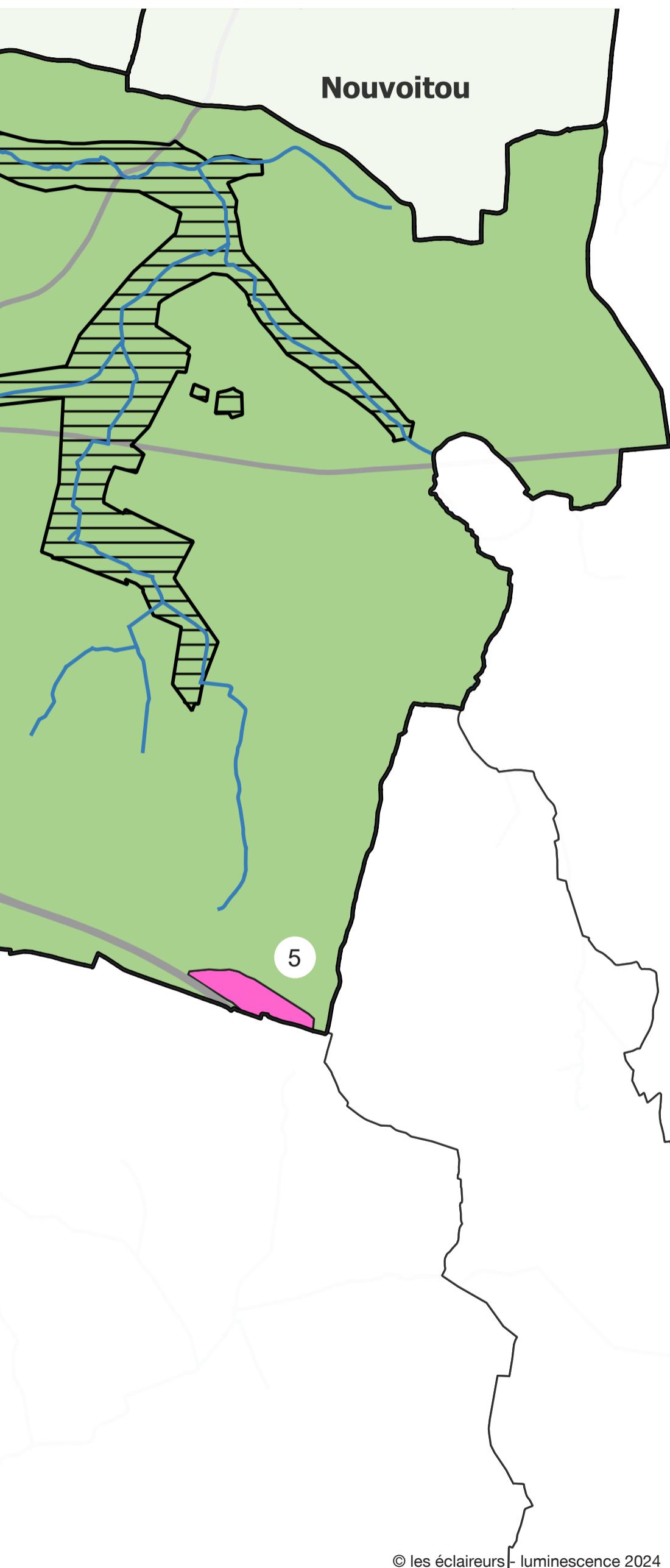
- Centralité, centre ancien
- Zones d'extension urbaine
- Equipements
- Industrie/tertiaire
- Zones agricoles, naturelles et forestière
- Zones patrimoniales
- Zones résidentielles : habitats collectifs
- Zones résidentielles : habitats individuels
- Trame noire de vigilance accrue
- Trame noire
- Les zones "tampons"

### Voiries

- Réseau national, d'armature, d'appui de distribution principale et secondaire et voies de desserte



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Corps Nuds



## LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Corps-Nuds, on trouve une zone de Trame Noire en plein cœur du bourg. La centralité n'est pas affectée par la trame Noire qui reste relativement éloignée et ce sont donc les prescriptions courantes qui s'appliquent pour les zones de centralité de Corps-Nuds.

## LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Les zones résidentielles d'habitats individuels sont réparties dans toute la tâche urbaine et jouxtent souvent la zone de trame Noire qui entoure et traverse la commune de Corps-Nuds. On note plusieurs chevauchements ou croisements (1) de la trame noire et également de possibles croisements dans les potentielles extensions (2) et (4). Ainsi, deux types de prescriptions s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Corps-Nuds, les prescriptions relatives aux zones courantes d'une part et les prescriptions relatives aux zones de la trame noire, sur une zone ciblée, d'autre part, récapitulées ci-dessous

## LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

La plupart des zones d'habitats collectifs de Corps-Nuds se trouvent hors de la trame Noire, même si en lisière urbaine, la trame Noire les jouxte. Il y a une seule petite exception à l'est du bourg qui est concernée par un chevauchement avec la trame Noire à Corps-Nuds (2). En dehors de celle-ci, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes du Tome 2 qui s'appliquent.

## LES ZONES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

La ZA des Grands Sillons au nord du bourg est en cours d'extension mais déjà bien installée. Elle croise la trame Noire en son centre et fait donc l'objet de prescriptions courantes et de prescriptions spécifiques pour la partie concernée par la trame Noire. La ZA de l'Aumelle est quant à elle en zone courante (5) et les prescriptions courantes s'appliquent.

## LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

On ne note pas d'aire de jeu ou de parc à Corps Nuds. Rappelons toutefois que les zones d'espaces verts sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages, il devait y avoir des espaces verts éclairés, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

## ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Il n'y a pas d'abord de rivière aménagé mais on compte des étangs notamment au centre du bourg. Ils sont à considérer comme des abords de rivière et sont directement concernés par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages, ils devaient être éclairés, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

## LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Les équipements sportifs et culturels sont au coeur de la commune et du bourg, et ils sont pour moitié situés en zone courante et pour moitié en zone de trame Noire. C'est le cas de la MJC, de terrains de pratique sportive du complexe Régine Cavagnoud de la salle de la Huberdière. Ils doivent appeler à la plus grande vigilance dans le développement des projets futurs et appliquer les préconisations de la trame Noire. Au reste des zones d'équipement, ce sont les préconisations de base qui s'appliquent.

## 2B. CORPS NUDS, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE

Limite de communes de Rennes Métropole

Zones urbanisées

Zones d'extension urbaine

Hydrologie

Réseau viaire et cyclable

Hierarchisation voiries (selon PDU)

Réseau national

Réseau d'armature

Réseau d'appui

Réseau de distribution principale

Réseau de distribution secondaire

Réseau de desserte

Schéma directeur vélo métropolitain (2018)

Liaison principale

Liaison non retenue

Liaison secondaire

Liaison alternative

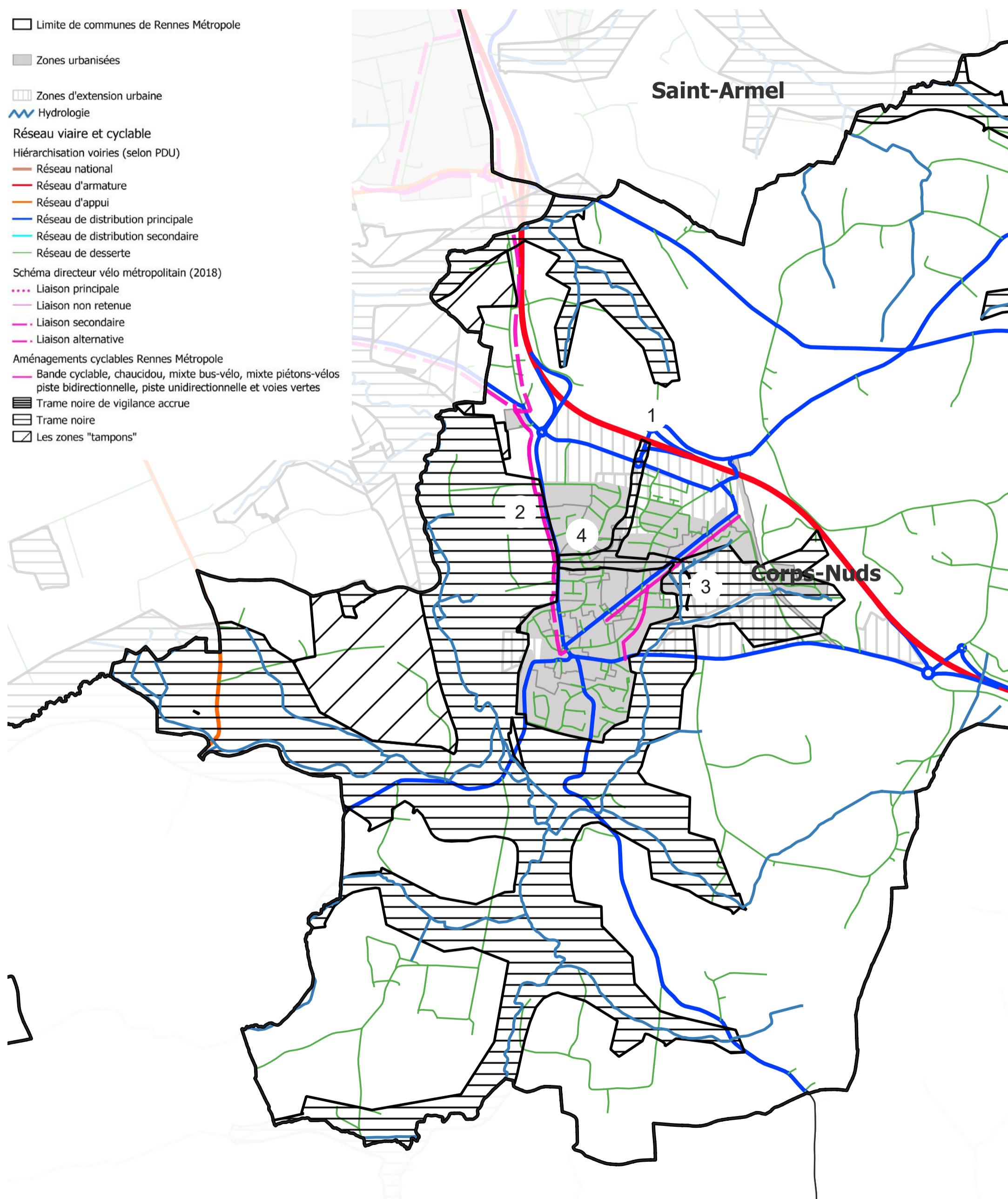
Aménagements cyclables Rennes Métropole

Bande cyclable, chaukidou, mixte bus-vélo, mixte piétons-vélos  
piste bidirectionnelle, piste unidirectionnelle et voies vertes

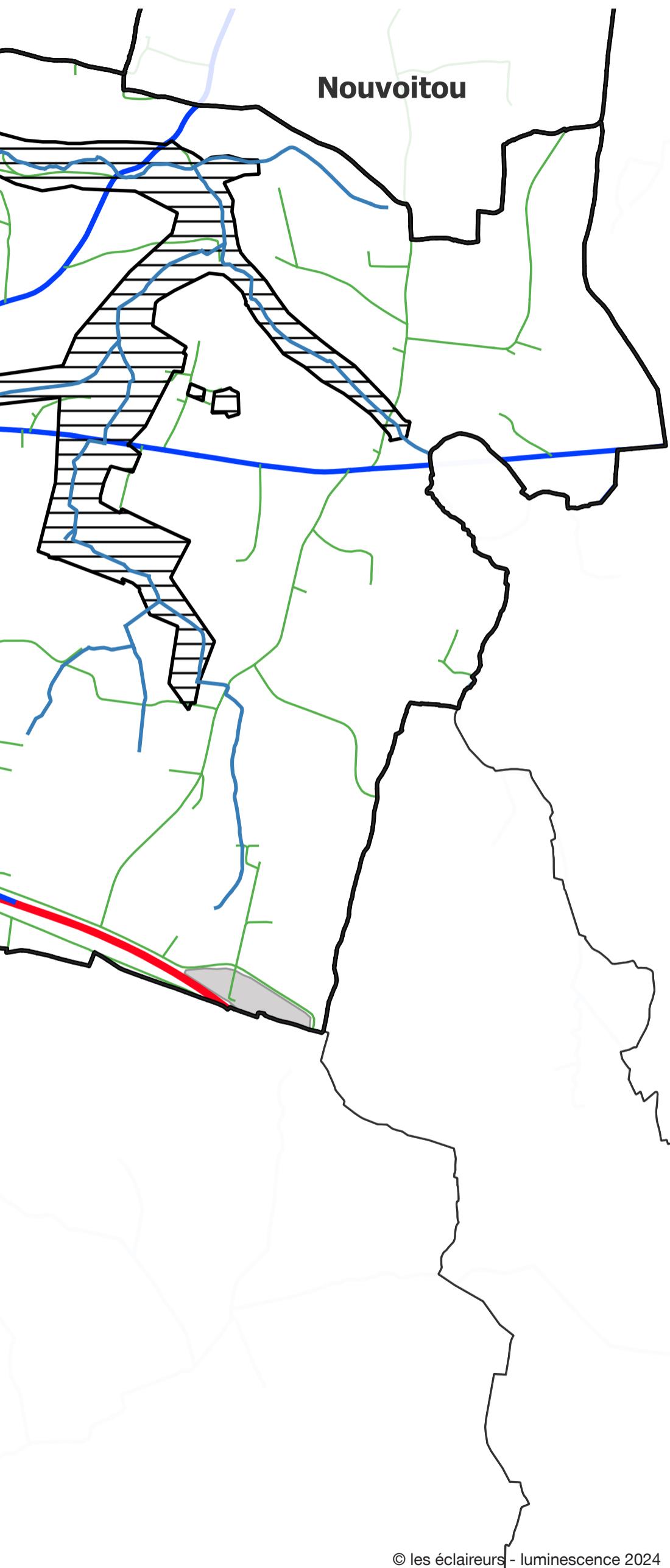
Trame noire de vigilance accrue

Trame noire

Les zones "tampons"



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Corps Nuds



## LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À CORPS-NUDS ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Corps-Nuds, on trouve des typologies de voies allant du réseau d'armature aux voies de dessertes, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine qui est considéré comme l'agglomération (en gris)
- celles hors agglomération, qu'il s'agisse de voies de dessertes, de voies d'armature ou de voies de distribution principales.
- celles dans la trame Noire et ses zones tampons, qui demanderont toutes une attention particulière et pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

## LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

On ne compte pas de voie nationale, mais la RD 173 est classée comme réseau d'armature. Elle n'est pas éclairée et passe au bord de la trame noire du centre de Corps-Nuds. Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées (1), ce qui est le cas actuellement.

## LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

Sans objet à Corps-Nuds.

## LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

A Corps-Nuds, les voies de distribution principales forment la majorité des typologies d'axes. Elles croisent en de nombreux points la trame Noire (1), (2), (3) dans la partie agglomérée. A ce titre, ces voies éclairées sont soumises aux prescriptions spécifiques des zones de trame Noire. Pour les autres voies de la zone agglomérée, hors trame noire, ce sont les prescriptions courantes qui s'appliquent. A noter que, hors agglomération, ces voies doivent idéalement ne pas être éclairées ce qui est le cas à Corps-Nuds.

## LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Sans objet à Corps-Nuds.

## LES VOIES DE DESSERTE

A Corps-Nuds, la plupart des voies de desserte se trouve en zone "courante", néanmoins, certaines se trouvent en zone de trame Noire ou en zone Tampon (4). Même si elles sont minoritaires, il conviendra de vérifier si elles sont éclairées ou si elles ont besoin de l'être. Si ce n'est pas le cas, elles ne doivent pas l'être. Si ça l'est, et que l'éclairage y est nécessaire, ce sont les prescriptions relatives aux zones Tampon ou zones de Trame Noire qui s'appliqueront. Dans les autres cas (hors zones de Trame Noire et zones Tampon), ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliqueront.

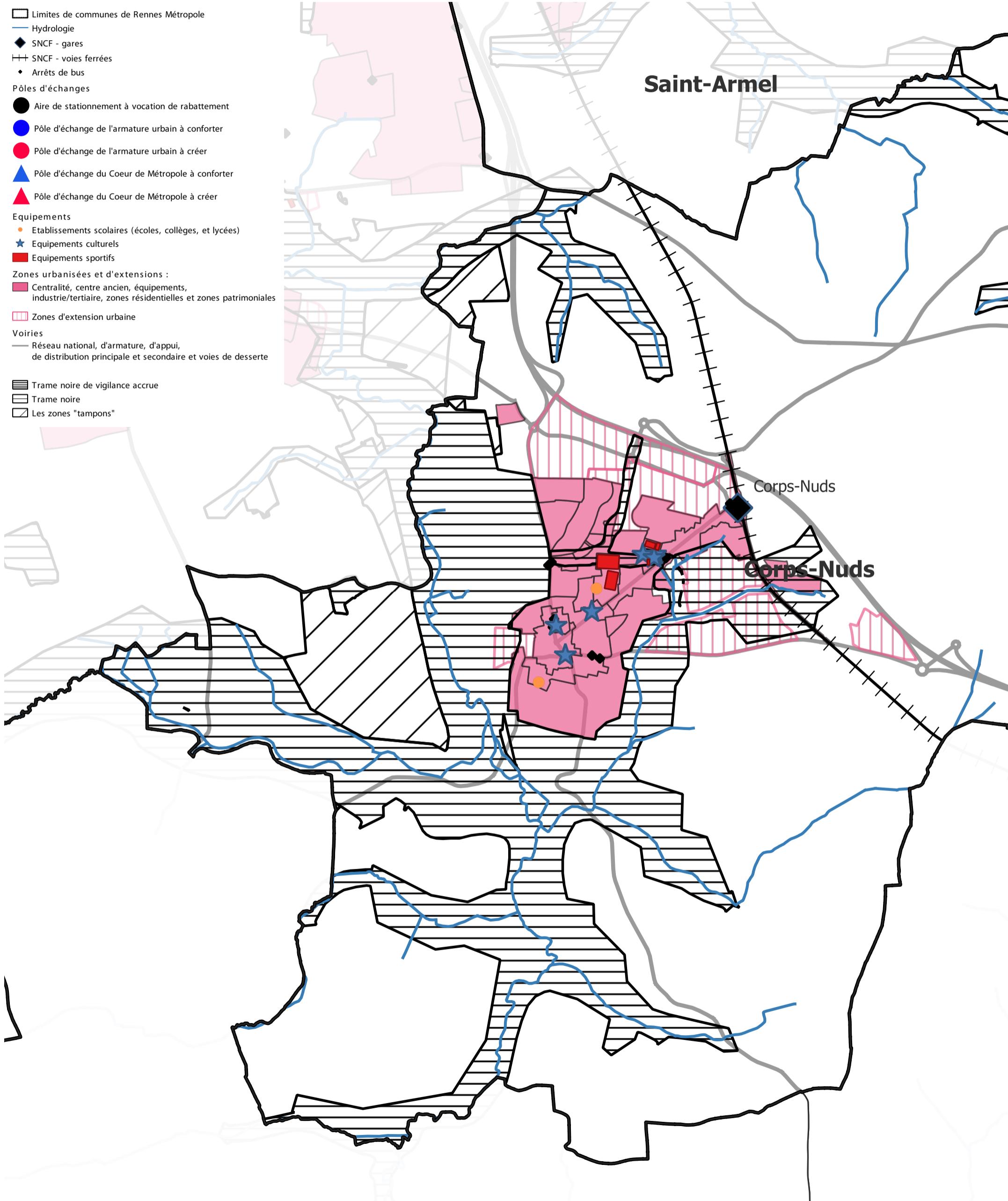
## LES VOIES DOUCES

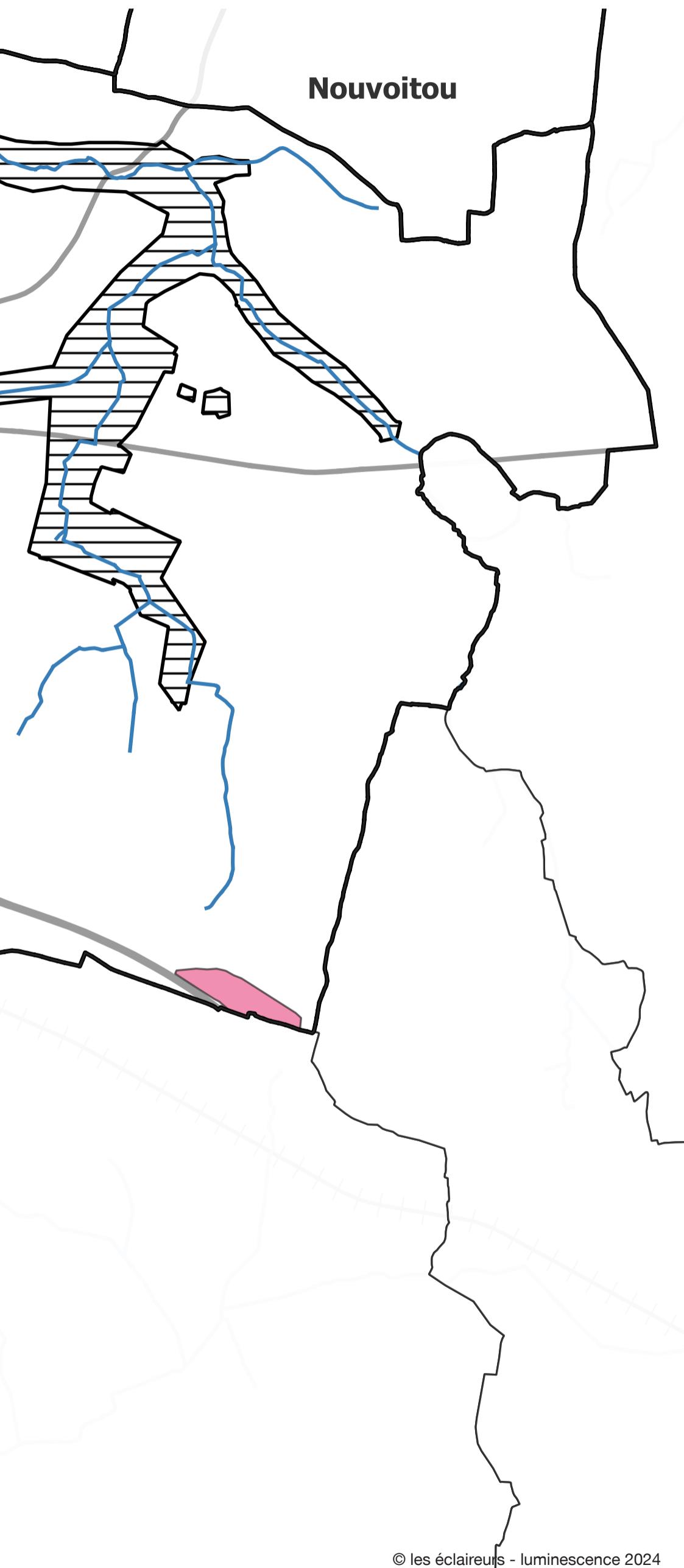
Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

## LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

## 2C. CORPS NUDES : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE





## LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR CORPS-NUDS ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Corps-Nuds, on trouve différentes typologies de sites, couvertes par des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la Gare de Corps Nuds qui forme un Pôle d'échange
- un certain nombre d'arrêts de bus
- des établissements scolaires (3 écoles dont deux privées)
- des zones d'équipements sportifs au centre de la commune
- des équipements culturels au centre de la commune

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence en zone de trame Noire. Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

## LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Corps-Nuds sont pour partie situés dans la trame Noire avec le grand complexe sportif Régine Cavagnoud et René Lacroix. Les terrains de pratique extérieure ne sont pas éclairés à proprement parler. Rappelons que, situés en zone de trame Noire, les prescriptions spécifiques s'appliquent. Cela concerne l'éclairage des terrains, des abords, des cheminements, des stationnements, des façades et enseignes. A ce titre, la conformité de l'éclairage actuel des abords doit être vérifiée. Pour les autres équipements, hors trame Noire, les prescriptions standard s'appliquent (et elles portent sur les mêmes sujets, mais avec des préconisations adaptées).

## LA GARE DE CORPS-NUDS ET SON PÔLE D'ÉCHANGE

La gare de Corps-Nuds et son pôle d'échange ne sont pas situés dans la trame Noire. Les prescriptions standard s'appliquent. Elles concernent l'éclairage des abords, des stationnements, des cheminements, des façades et signalétique.

## LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Il en existe une au sud de la ville, aux abords de la D173. D'autres besoins pourraient à l'avenir apparaître. Situées principalement hors agglomération, il est préconisé de ne pas les éclairer. Si un besoin d'apport ponctuel d'éclairage apparaît, les prescriptions s'appliqueront en cohérence avec la zone concernée.

## LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires actuels sont tous dans le tissu urbain, hors trame noire. Les préconisations standard s'appliquent. Elles concernent l'éclairage des abords, des stationnements, des cheminements, des façades et signalétique.

## LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain, tant dans la trame Noire qu'hors de celle-ci. Certains abris sont hors du tissus urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame Noire.

#### **Données et sources**

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.



